

Ceci concerne les clubs des provinces de Brabant-AIF, Hainaut, Liège et Luxembourg (donc pas Namur):

Lors de la dernière facturation effectuée par l'AIF, une erreur a été commise dans la facturation des indemnités de formation. Les montants débités aux clubs (donc à payer) sont en fait à porter au crédit du club (donc à recevoir) et vice versa.

Une facture rectifiée sera adressée aux clubs dans les jours qui viennent.

Avec toutes nos excuses pour la confusion que cela a provoqué,

Sportivement,

Philippe JANS - Secrétaire Général